

Projet de LOI
de FINANCES

2013

DOSSIER DE PRESSE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le 2 octobre 2012

SOMMAIRE

LES POINTS FORTS DU BUDGET 2013	3
UN MINISTÈRE AMBITIEUX, QUI AFFIRME SON IDENTITÉ	5
LA MAÎTRISE DES COMPTES PUBLICS, UNE NÉCESSAIRE CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DE LA FRANCE	6
LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT DU MSJEPVA	8
LES DÉPENSES DE PERSONNEL : UNE CAPACITÉ D'ACTION PRÉSERVÉE EN 2013	10
LE PROGRAMME JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE	
Les enjeux	12
Une contribution partagée à l'effort de maîtrise des dépenses publiques	14
Les programmes renforcés ou confortés	15
Les réformes engagées	17
<i>Chiffres-clés du programme Jeunesse et Vie associative</i>	18
LE PROGRAMME SPORT	
Les enjeux	19
Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques	21
Focus sur le CNDS : un redressement urgent, un recentrage des missions	23
Des priorités en action	25
Les réformes engagées	27
<i>Chiffres-clés du programme Sport</i>	28
LE BUDGET 2013 EN 7 QUESTIONS-CLÉS	29
GLOSSAIRE	33

LES POINTS FORTS DU BUDGET 2013

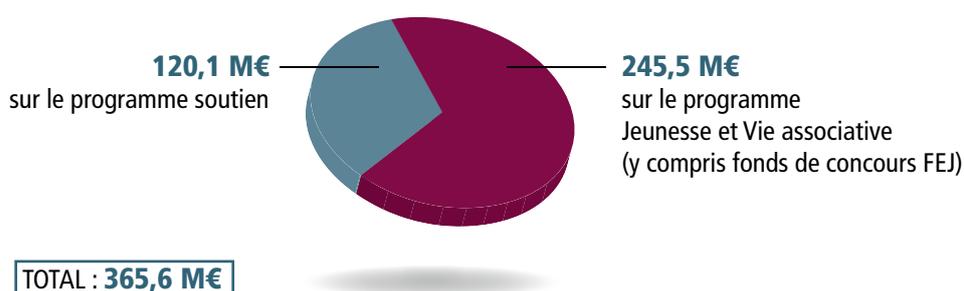
366 M€ et 1 365 emplois dédiés à la jeunesse et à la vie associative

- ▶ La priorité jeunesse, c'est **+7 %** en 2013 et **+40 %** en 2015 pour le programme Jeunesse et Vie associative par rapport à 2012.
- ▶ Le Service Civique, priorité présidentielle :
 - une enveloppe en hausse de **20 %** dès 2013,
 - **30 000** volontaires en 2013,
 - **50 000** en 2015, pour tendre vers l'objectif de **100 000** à l'horizon du quinquennat.
- ▶ Les associations au cœur du projet :
 - **26 M€** pour l'emploi associatif,
 - **11 M€** pour la formation des bénévoles,
 - **9 M€** pour le soutien aux associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire...
- ▶ La priorité jeunesse, c'est l'ensemble du Gouvernement : **75 Md€** sur l'ensemble du budget de l'État, répartis au sein de 46 programmes budgétaires et de 21 missions.

Le Service Civique,
+ 20 %

75 Md€
pour l'ensemble
de l'État

Ventilation des crédits ministériels pour la jeunesse et la vie associative



LES POINTS FORTS DU BUDGET 2013

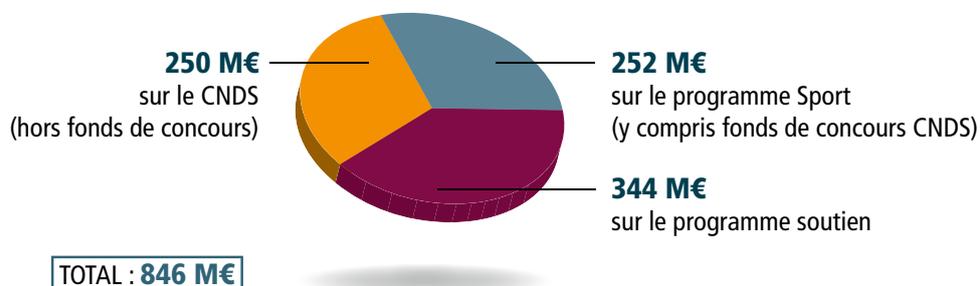
846 M€ et 5374 emplois dédiés à la politique sportive du ministère, dont 1 622 au sein de 22 établissements publics sur tout le territoire

« *Le sport pour tous* »

- ▶ « Le sport pour tous » une priorité affirmée :
 - **22 M€** pour agir dans les fédérations et une dotation résiduelle de **250,2 M€** au CNDS dont l'essentiel de l'effort sera concentré sur les associations et les équipements au service des territoires.
- ▶ L'accompagnement individuel des sportifs de haut niveau :
 - **23 M€** soit un accroissement de **près de 35 %** pour le parcours d'excellence sportive dans les établissements ou les clubs, aides ponctuelles, reconversion professionnelle, droits à la retraite...
- ▶ La lutte contre le dopage, une exigence absolue :
 - **8,4 M€** pour l'AFLD et l'AMA préservées de toute restriction budgétaire.

+35 % pour l'accompagnement individuel des sportifs

Ventilation des crédits ministériels pour le sport



LES PÉRIMÈTRES ÉVOQUÉS DANS CE DOCUMENT

Les sommes indiquées ci-dessus correspondent à l'ensemble des crédits dont dispose le ministère pour assurer les politiques publiques de jeunesse, de vie associative et du sport.

En matière de jeunesse et vie associative, elles regroupent :

- les crédits du programme budgétaire Jeunesse et Vie associative (163) ;
- les fonds de concours attendus sur le programme 163 (15 M€ en 2013) ;
- une quote-part des crédits de personnels et de fonctionnement du programme « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » (124) déterminée sur la base du poids constaté en 2011 des effectifs consacrés à cette politique.

En matière de sport, elles regroupent :

- les crédits du programme budgétaire Sport (219) ;
- les fonds de concours attendus sur le programme 219 (19,5 M€ en 2012 et en 2013) ;
- une quote-part des crédits de personnels et de fonctionnement du programme « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » (124) déterminée sur la base du poids constaté en 2011 des effectifs consacrés à cette politique.
- Les recettes affectées au CNDS, hors fonds de concours de 19,5 M€, et y compris perte de rendement attendue en 2013 sur la taxe « Buffet » (-2,5 M€).

Enfin, afin de permettre des comparaisons à périmètre équivalent, en matière de sport, comme en matière de jeunesse et de vie associative, les sommes 2012 excluent les montants de la réserve parlementaire qui ne figurent pas en projet de loi de finances par construction. Ces crédits sont ajoutés au cours de la discussion parlementaire.

UN MINISTÈRE AMBITIEUX, QUI AFFIRME SON IDENTITÉ

Encourager l'autonomie des jeunes et l'égalité d'accès au sport est au cœur des missions du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (MSJEPVA).

Avec quatre domaines de compétences cohérents, qui se nourrissent mutuellement, le ministère retrouve à la fois la lisibilité de son action et la solidité d'un positionnement fidèle à son histoire, à son identité et à ses valeurs.

Concertation & dialogue

Réunir au sein d'un ministère de plein exercice ces quatre domaines est la marque d'une ambition nouvelle pour le sport, pour la jeunesse, mais aussi pour l'éducation populaire et pour la vie associative :

- ▶ **Le sport**, composante à part entière de la vie éducative, culturelle, sociale, économique de notre nation, doit être accessible à tous, tout au long de la vie. Il doit être un vecteur de santé publique et porteur d'exemplarité.
- ▶ **La jeunesse**, priorité du gouvernement, doit pouvoir vivre mieux en 2017 qu'en 2012, et être pleinement associée à l'élaboration des politiques publiques qui la concernent pour aller vers plus d'initiative et d'engagement des jeunes, plus d'autonomie et une meilleure insertion sociale et professionnelle.
- ▶ **L'éducation populaire** est reconnue et confortée dans son rôle essentiel de fabrique du lien social, de terreau de la citoyenneté et d'espace de construction des parcours individuels et collectifs.
- ▶ **La vie associative** sera accompagnée dans son développement et sa structuration, et ses acteurs invités à refonder une relation de confiance avec les pouvoirs publics.

Un rôle de coordonnateur

Ces 4 missions sont par **nature interministérielles** : le décret n° 2012-782 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministère lui permettra de jouer pleinement son rôle de coordonnateur et d'animateur.

Cette vision nourrira l'ensemble des politiques portées par le ministère. Elles se construiront dans un esprit de concertation et de dialogue continu avec les collectivités territoriales et les corps intermédiaires, sur la base d'engagements réciproques.

Le ministère mobilisera toutes ses ressources, services et établissements pour servir ces priorités gouvernementales et s'attachera à valoriser les politiques publiques interministérielles mises en œuvre dans ces champs, en lien étroit avec les collectivités territoriales et les acteurs associatifs.

LA MAÎTRISE DES COMPTES PUBLICS, UNE NÉCESSAIRE CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DE LA FRANCE

Une approche budgétaire cohérente et sérieuse

Le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative contribue à la **stratégie collective de redressement des comptes publics** opérée par le gouvernement. Ces mesures nécessaires, à hauteur de **30 milliards d'euros** en 2013, dont **10 milliards d'économies** sur les dépenses, seront équitablement partagées. Elles visent à atteindre l'objectif de réduction à hauteur de **3 % du déficit public** en 2013, contre 4,5 % en 2012, et tracent une trajectoire crédible de retour à l'équilibre des comptes publics en 2017.

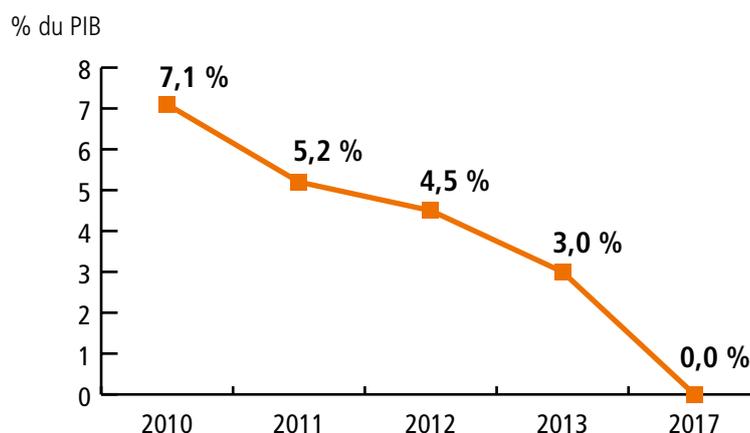
La contribution du ministère se traduit par un effort juste dans la préparation du budget 2013-2015. Elle a porté de manière équilibrée sur une maîtrise exigeante des dépenses et une gestion raisonnée des crédits.

Trois principes ont ainsi prévalu dans les arbitrages budgétaires :

- la prudence dans les investissements ;
- l'équité dans les choix de dépenses ;
- la justice dans la répartition des crédits.

10 Md€
*d'économies
équitablement
partagées*

Courbe des déficits publics (2011 – 2017)



LA MAÎTRISE DES COMPTES PUBLICS, UNE NÉCESSAIRE CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DE LA FRANCE

Des difficultés héritées à surmonter

En écho à la priorité donnée à la jeunesse, **le programme Jeunesse et Vie associative du ministère est préservé** pour engager autrement une politique jeunesse volontariste.

Des réformes indispensables

Le budget du sport, quant à lui, est confronté à un héritage difficile, dû à une absence de crédits disponibles pour honorer des dispositifs annoncés. Certains seront pris en charge dès cette année (les primes aux médaillés olympiques et paralympiques). D'autres pèseront sur le budget 2013 (la retraite des sportifs de haut niveau). D'autres encore sont revus en fonction des priorités ou étalés dans le temps (investissements dans les établissements par exemple). En tout état de cause, l'État tiendra les engagements qui ont été pris sur des projets solides.

Le budget 2013, c'est aussi un plan de redressement exigeant au regard de la situation financière préoccupante du CNDS. Si rien n'est fait, les engagements de l'établissement dépasseront, en 2012, de plus de **100 M€** ses ressources annuelles et sa trésorerie sera réduite à zéro.

Ces éléments ont pesé sur les décisions prises lors de l'élaboration du budget sport 2013-2015. Ils conduisent le ministère à recentrer de manière volontariste ses missions pour mener à bien les **réformes indispensables à la mise en œuvre de sa vision pour le sport**.

Un recentrage vers les missions prioritaires

Les économies réalisées seront mises en œuvre à la faveur d'une réflexion partagée avec les acteurs et les agents sur les missions de l'État et sur la **nécessaire modernisation de l'administration**.

Ce chantier participera à l'amélioration de l'action publique et favorisera une meilleure collaboration avec les collectivités territoriales et les corps intermédiaires dans ces champs d'action par nature partagés que sont le sport, la jeunesse et la vie associative.

Il reposera sur trois piliers :

- ▶ l'amélioration de la qualité du service public sur tout le territoire pour toujours mieux répondre aux besoins et aux attentes des citoyens et des acteurs économiques et sociaux ;
- ▶ l'association des agents et de leurs représentants à l'élaboration et à la conduite des réformes ;
- ▶ la définition des priorités des administrations afin d'assurer l'adéquation de leurs moyens à leurs missions.

LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT DU MSJEPVA

Une administration en cohérence avec ses missions

Pour mener à bien ses missions, la Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative a **autorité exclusive** sur :

- la direction des sports (DS);
- la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA);
- le bureau de la communication;
- les services de l'inspection générale Jeunesse et Sports.

En outre, pour la mise en œuvre des priorités interministérielles, elle peut s'appuyer sur les directions en charge des affaires suivantes :

- l'enseignement scolaire (DGESCO) et supérieur (DGESIP);
- l'information et l'orientation (DIO);
- l'emploi (DGEFP);
- l'insertion sociale (DGCS);
- la santé par le sport et la protection des sportifs (DGS).

Les directions supports (direction des ressources humaines; direction des affaires financières, informatiques, immobilières et des services) sont placées sous l'autorité de la secrétaire générale chargée des ministères sociaux, mutualisées avec le ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Les opérateurs nationaux et les organismes rattachés

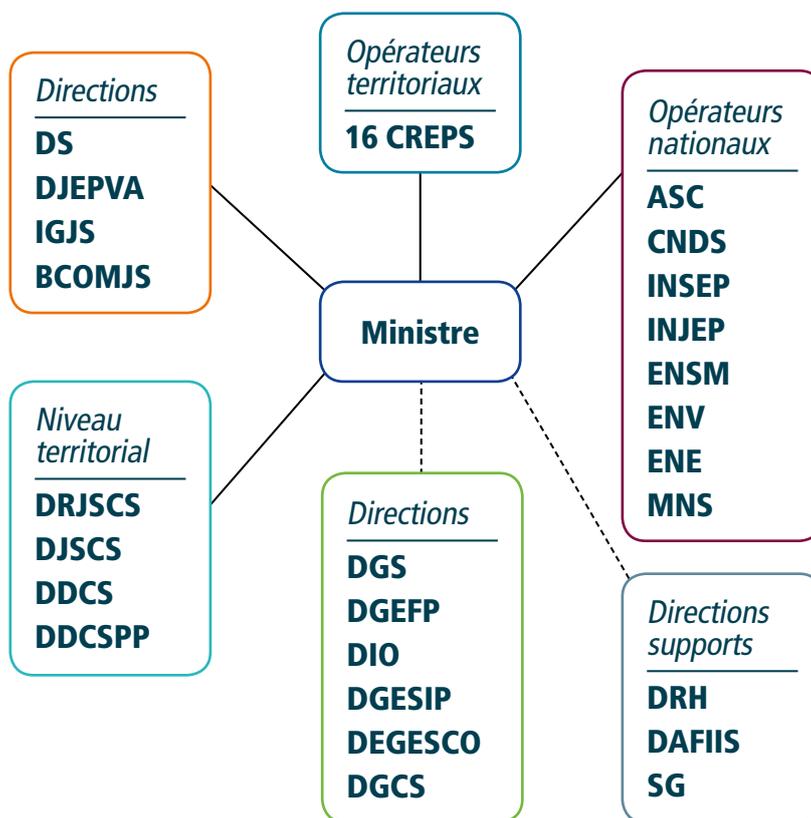
- **Dans le champ de la jeunesse et de la vie associative :** l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), l'Agence française du programme européen pour la jeunesse (AFPEJA), l'Agence du Service Civique, le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi qu'une structure associative au statut particulier : le FONJEP.
- **Pour le sport :** l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP), 3 écoles nationales (École nationale des sports de montagne, École nationale de voile et des sports nautiques, Institut français du cheval et de l'équitation sous double tutelle avec le ministère de l'Agriculture), le Musée national du sport et le Centre national pour le développement du sport (principal financeur du sport pour tous). Ce dernier joue un rôle majeur dans la politique sportive puisque son budget (0,27 milliard d'euros) s'additionne à celui du programme Sport.

LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT DU MSJEPVA

Au niveau territorial

Les missions du MSJEPVA sont assurées par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS, DJSCS en Outre-mer) et par les directions départementales interministérielles (DDI) – selon la taille des départements –, directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) ou directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), ainsi que par 16 Centres de ressources, d'expertise et de performances sportives (CREPS).

Les moyens de fonctionnement



— Autorité directe

- - - Mobilisation dans son champ de compétence

Voir le glossaire page 33 pour les sigles.

LES DÉPENSES DE PERSONNEL : UNE CAPACITÉ D'ACTION PRÉSERVÉE EN 2013

Stabilisation globale des effectifs en 2013 : - 1,1 %

En 2013, la masse salariale (hors CAS pensions) s'élève à **548,5 M€** (contre 536 M€ en 2012).

*Des efforts
adaptés*

Le schéma d'emploi décidé par le gouvernement permet la stabilisation globale des effectifs de l'État tout en assurant les recrutements prioritaires (éducation, justice et sécurité). Il conduit à des efforts adaptés dans les autres périmètres ministériels et chez les opérateurs dans un cadre général fixé par le Premier ministre à **- 2,5 % des effectifs**.

Le plafond d'emplois est fixé dans le PLF 2013 à **11 157 ETPT** pour l'ensemble du périmètre des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative. La réduction est limitée à **1,1 %** (-126 ETPT) pour le ministère.

*Préserver
la capacité
opérationnelle*

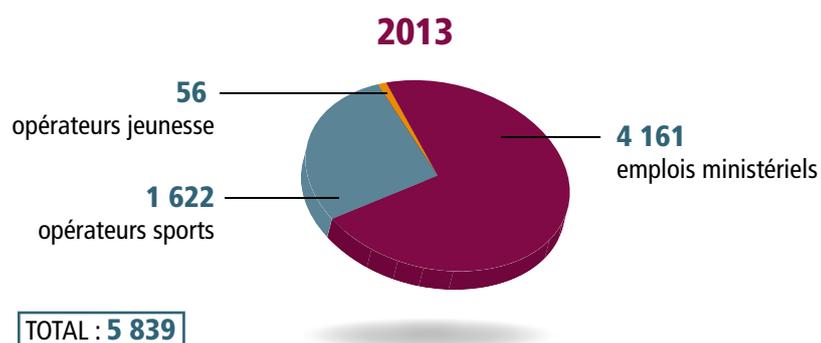
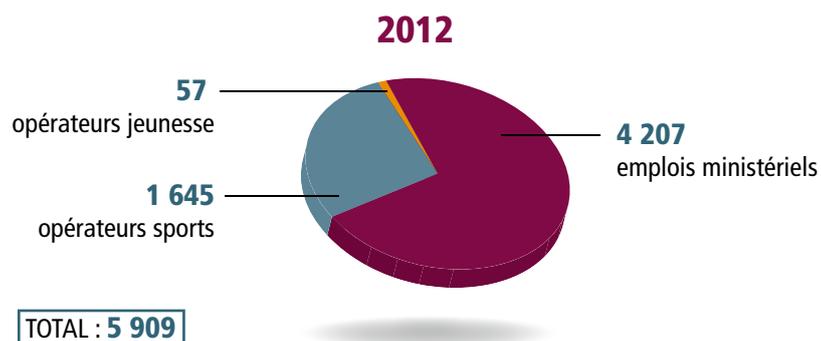
Les personnels mettant directement en œuvre les politiques du MSJEPVA au niveau national et dans les services déconcentrés représentent **4 161 ETPT, soit 37 %** de l'aide de l'État. Il convient d'y ajouter les personnels dédiés aux fonctions support, difficiles à estimer car globalisés (900 ETP pour la sphère jeunesse et sports qui représente près de la moitié des effectifs du programme 124), ainsi que ceux des établissements (1 678 ETP), soit au total une estimation de **6 739 agents**.

La contribution des opérateurs du ministère est limitée à **-1,5 %** (-25 ETP).

Les diminutions d'effectifs seront mises en œuvre dans un souci d'effort équitable entre les différents échelons de l'administration, de préservation de la capacité opérationnelle du ministère dans les territoires et dans le respect du dialogue social.

LES DÉPENSES DE PERSONNEL : UNE CAPACITÉ D'ACTION PRÉSERVÉE EN 2013

Les emplois directement affectés aux missions *(hors fonctions supports)*



Des missions à redéfinir

Ces mesures seront appliquées en cohérence avec une réflexion structurelle sur le réagencement des missions prioritaires du ministère, sur l'adéquation avec les moyens disponibles et sur les conséquences en termes d'organisation. Cette réflexion se traduira par :

- une réorganisation des administrations centrales ;
- la rationalisation des structures et la clarification du rôle des opérateurs ;
- la réaffirmation de la nécessité d'un fort ancrage territorial.

LE PROGRAMME JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE: LES ENJEUX

Un budget en nette hausse: + 40 % sur le triennal

Le projet présidentiel a mis la jeunesse au cœur des priorités du quinquennat.

Ce premier budget est la traduction concrète de cette exigence, les crédits du programme augmentant de **plus de 40 % entre 2012 et 2015** à périmètre constant.

Sur la seule année 2013, le budget Jeunesse et Vie associative est **en hausse de 7 %** à périmètre comparable.

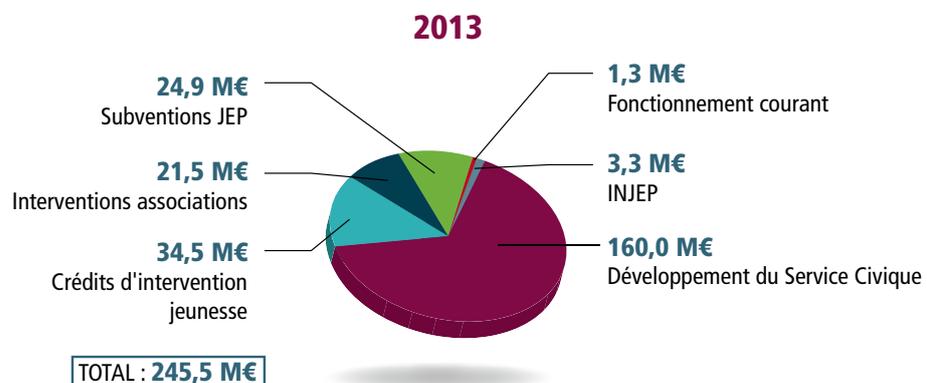
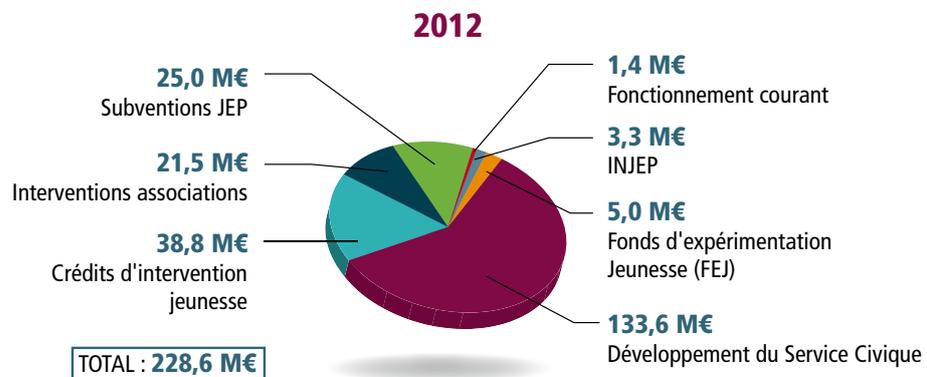
Si cette hausse couvre notamment la montée en charge du Service Civique, elle vient aussi conforter l'éducation populaire et la vie associative dont les crédits 2012 sont maintenus, après **une baisse de 30 % depuis 2008** et de **16 % depuis 2010**.

Dans l'accomplissement de cette mission, le ministère s'appuiera sur les réseaux de jeunesse et d'éducation populaire, soutiendra la structuration des associations et favorisera le développement du bénévolat.

« Jeunesse et Vie associative »
+7 %

Favoriser le développement du bénévolat

Ventilation du programme Jeunesse et Vie associative



LE PROGRAMME JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE : LES ENJEUX

Un budget adossé à une démarche interministérielle forte

Un Comité interministériel de la jeunesse

Ce budget ne saurait pourtant refléter à lui seul la volonté politique du gouvernement d'impulser et accompagner les politiques jeunesse en y associant l'ensemble des ministères.

Le programme Jeunesse et Vie associative sera en effet complété par la dynamique interministérielle souhaitée par le Premier ministre, dans laquelle le ministère sera appelé à jouer un rôle d'animateur et de coordonnateur des actions.

Sur proposition de la ministre en charge de la jeunesse, se réunira au début de l'année 2013 un **Comité interministériel de la jeunesse (CIJ)**, qui aura pour objectif de donner le cap, de mettre en cohérence l'action du gouvernement et de piloter de façon transversale une politique jeunesse globale, intégrale et partenariale, succédant à l'empilement des dispositifs actuels.

Le CIJ se réunira tous les ans pour mettre en cohérence l'action de l'État, fixer le cap et des points de rendez-vous annuels.

« Faire avec les jeunes »

La mise en place du CIJ s'accompagnera de la poursuite du travail de consultation engagé avec l'ensemble des acteurs et structures concernés et associera étroitement les jeunes. L'ambition de la ministre est de « faire avec les jeunes », pas seulement « pour les jeunes ».

Pour mémoire, le budget global de l'État consacré à la jeunesse (3 à 30 ans) s'élève en 2013 à **75,4 Md€**, réparti entre 21 missions et 46 programmes budgétaires (source : Document de Politique Transversale 2013).

LES PREMIÈRES MESURES DU GOUVERNEMENT S'ADRESSENT DIRECTEMENT À LA JEUNESSE

L'EMPLOI : 150 000 emplois d'avenir vont être déployés, destinés aux jeunes de 16 à 25 ans, sans emploi, sans qualification ou peu qualifiés. Ce dispositif concerne les habitants de zones urbaines sensibles ou de zones d'emploi dont le taux de chômage des jeunes est supérieur à la moyenne nationale. La durée de l'aide accordée est comprise entre 1 et 3 ans.

Le contrat de génération verra le jour début 2013 et favorisera le développement d'embauches des jeunes en CDI sur la base d'un lien intergénérationnel. La sécurisation des parcours professionnels viendra renforcer les dispositifs de lutte contre la précarité de l'emploi.

LE LOGEMENT : les mesures prises par le ministère en charge du Logement visent tout particulièrement les jeunes : l'encadrement des loyers et la volonté de construire davantage de logements.

L'ÉDUCATION : le choix de miser sur l'éducation et notamment l'Éducation nationale est essentiel pour la jeunesse, avec la mise en place d'une réelle formation des enseignants et la création de 1 000 emplois dès la rentrée 2012.

LA CITOYENNETÉ : la montée en charge du Service Civique vise à donner à chaque jeune qui le souhaite, quel que soit son niveau de qualification ou son parcours, une expérience d'engagement désintéressé au service d'une cause d'intérêt général. Outil de renforcement de la citoyenneté, le Service Civique contribue à l'échange des générations, à l'autonomie des jeunes et à leur parcours professionnel. De 20 000 jeunes en 2012, le Gouvernement passera à 30 000 en 2013, 35 000 en 2014 et 50 000 en 2015.

LE PROGRAMME JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE: UNE CONTRIBUTION PARTAGÉE À L'EFFORT DE MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Recentrage des crédits

Le programme participe à l'effort de redressement des comptes en recentrant ses interventions et en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement chez les opérateurs.

Au total, ce sont **9,5 M€ d'économies** qui seront réalisées, soit **4 %** du montant des crédits 2012 à périmètre constant

Des économies structurelles :

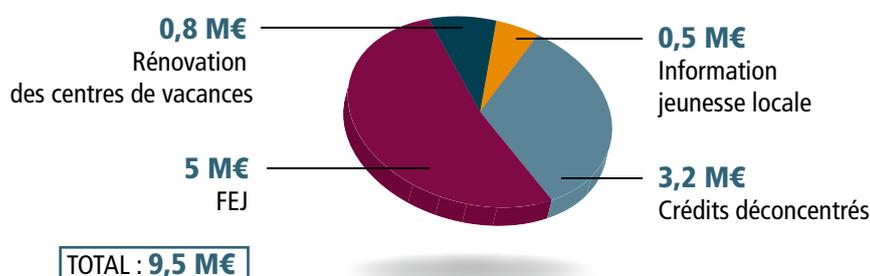
- **4,5 M€** par un recentrage des crédits déconcentrés sur les associations tenant compte de l'investissement des collectivités territoriales dans les actions : rénovation des centres de vacances et de loisirs, aides aux projets et information des jeunes.
- **5 M€** sur le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) qui ne bénéficie pas de nouveaux crédits en 2013 compte tenu de l'arrivée à leur terme des expérimentations. Le FEJ aborde une nouvelle phase de son existence au cours de laquelle son action sera concentrée sur l'essaimage des projets qui auront reçu une évaluation scientifique positive. Il n'a pas vocation à financer le fonctionnement pérenne des actions.
- **15 M€** de crédits non consommés seront engagés en faveur du Service Civique.

Essaimage des projets

Une maîtrise du budget de fonctionnement des opérateurs :

- Pas d'augmentation, y compris de masse salariale, en dépit du développement des missions (montée en charge du Service Civique).
- Une participation au schéma d'emploi du ministère (-1ETP).

Ventilation des économies 2013



LE PROGRAMME JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE: LES PROGRAMMES RENFORCÉS OU CONFORTÉS

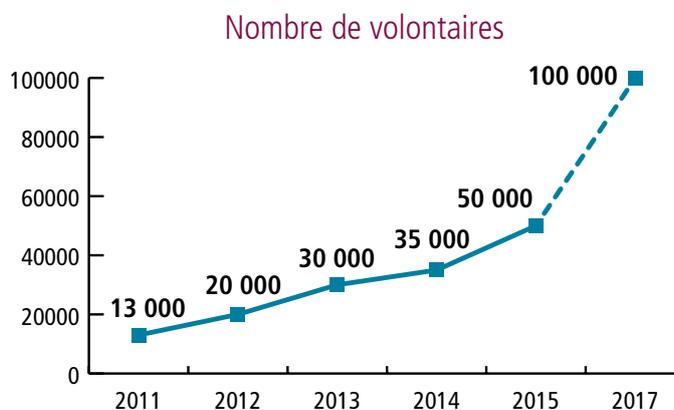
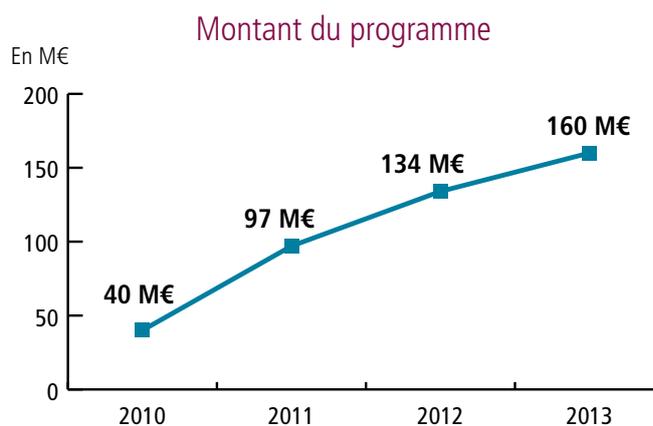
26 M€ de crédits supplémentaires sont consacrés aux programmes prioritaires, soit **11 %** du montant des crédits 2012 à périmètre constant

► La montée en charge du **Service Civique**, outil privilégié d'engagement dans le parcours des jeunes :

- **+26 M€** et **+10 000 volontaires** en 2013 ;
- **+30 000** volontaires à l'horizon 2015.

Le Service Civique,
+ 10 000
volontaires en 2013

Montée en charge du Service Civique



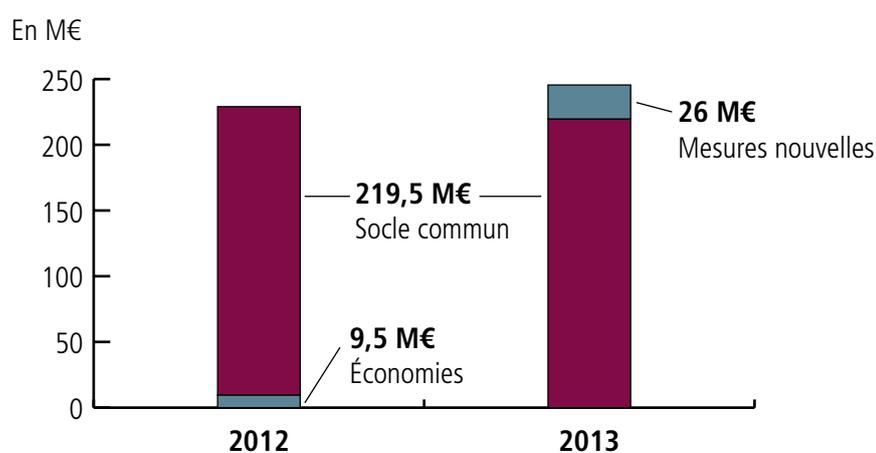
LE PROGRAMME JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE : LES PROGRAMMES RENFORCÉS OU CONFORTÉS

Le soutien à la vie associative et à l'éducation populaire préservé des économies :

- **12,8 M€** pour la mobilité internationale ;
- **10,8 M€** pour la formation des bénévoles ;
- **9,5 M€** pour le soutien aux associations ou fédérations nationales jeunesse et éducation populaire ;
- **26 M€** pour les subventions par le biais du FONJEP (fonds de coopération servant au financement des mouvements de jeunesse, des associations d'éducation populaire, des organismes de droit privé à but non lucratif concourant à l'action sociale), y compris pour les Centres de ressource et d'information des bénévoles. **3 700** emplois qualifiés sont créés dans les associations grâce à ce soutien du ministère.

3 700
emplois qualifiés

Un budget Jeunesse renforcé



LE PROGRAMME JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE: LES RÉFORMES ENGAGÉES

Optimiser les structures, redonner de l'initiative aux acteurs locaux et assurer une montée en charge qualitative du Service Civique

- ▶ **Une réforme des opérateurs et des organismes associés** visant à rendre plus lisible l'action du ministère sera proposée après concertation et évaluation. À ce jour, l'administration centrale s'appuie sur 2 opérateurs nationaux (ASC et INJEP), deux associations nationales (FONJEP, CIDJ), deux conseils de gestion (FEJ et FDVA), deux offices internationaux (OFAJ, OFQJ).
- ▶ **Une réforme de l'administration centrale et territoriale** aura lieu dans le cadre du chantier gouvernemental avec deux objectifs : renforcer le rôle de coordonnateur interministériel au niveau central, mieux articuler les actions avec les collectivités territoriales et les associations au niveau local.
- ▶ **La montée en charge du Service Civique** s'accompagnera d'un rééquilibrage qualitatif de ses missions, pour encourager une plus grande mixité sociale des volontaires et une diversification du portage.

CHIFFRES-CLÉS DU PROGRAMME JEUNESSE

	2012	2013	Evol
	CP*	CP*	%
<i>2012 hors réserve parlementaire, 2013 y compris fonds de concours FEJ</i>			
Total programme Jeunesse et Vie associative	228,6	245,5	7%
Fonctionnement courant	1,4	1,3	-5%
<i>Moyens de fonctionnement des DDVA</i>	0,3	0,3	0%
<i>Autres engagements internationaux (AFPEJA)</i>	0,1	0,1	0%
<i>Soutien logistique - y compris études statistiques</i>	0,5	0,4	-14%
<i>Certification (jurys d'examen & validation des acquis de l'expérience)</i>	0,5	0,5	0%
INJEP	3,3	3,3	0%
Fonds d'expérimentation Jeunesse (FEJ)	5,0	0,0	-100%
Développement du Service Civique	133,6	160,0	+20%
Crédits d'intervention jeunesse	38,8	34,5	-11%
<i>Information des jeunes niveau national</i>	2,5	2,5	0%
<i>Mobilité internationale: OFAJ, OFQJ...</i>	12,8	12,8	0%
<i>Accompagnement de la formation des non professionnels</i>	0,7	0,7	0%
<i>Crédits déconcentrés</i>	22,8	18,5	-19%
Interventions associations	21,5	21,5	0%
<i>Formation des bénévoles (FDVA)</i>	10,8	10,8	0%
<i>Subventions aux fédérations nationales et régionales sur projets relatifs à la vie associative</i>	0,4	0,4	0%
<i>Soutien aux associations nationales agréées de jeunesse et d'éducation populaire</i>	9,1	9,1	0%
<i>Centres de ressource et d'information des bénévoles</i>	1,2	1,2	0%
Subventions JEP versées par le biais du FONJEP	25,0	24,9	0%

* Crédits de paiement

LE PROGRAMME SPORT : *LES ENJEUX*

Un budget d'effort recentré sur des orientations fortes

Le programme Sport s'élève en 2013 à 232 M€, et à **251,7 M€** avec le fonds de concours du CNDS. À périmètre comparable, il diminue de **5 %** par rapport à 2012.

Son montant sera stabilisé sur le triennal. Les efforts consentis le sont donc en 2013 uniquement, afin de donner de la visibilité aux acteurs impliqués et de sécuriser le partenariat avec l'État.

Sur le programme Sport, l'effort sera partagé et s'accompagnera d'un ciblage volontariste des crédits sur les orientations prioritaires du ministère.

Ainsi l'effort budgétaire sera concentré sur :

- ▶ **le développement de la pratique à tous les âges**, pour tous les publics et tout au long de la vie, comme un des facteurs d'épanouissement personnel et de lien social ;
- ▶ **la lutte contre les inégalités d'accès**, quelles qu'en soient les causes ;
- ▶ la promotion résolue et systématique de la **santé par le sport**, qui permettra d'inscrire les activités physiques et sportives au cœur d'une politique gouvernementale de santé publique.

En matière de sport de haut-niveau, l'accent sera mis sur **l'accompagnement individualisé des sportifs**, notamment dans la construction de leur projet de vie après leur carrière sportive.

L'intégrité sportive et la **préservation de la sincérité des résultats sportifs** seront également au cœur de l'action du ministère, avec une attention accrue portée à la lutte contre le dopage et à la lutte contre les matchs truqués.

Le CNDS redressé et recentré sur ses missions d'origine

Cette réorientation du « bateau sport » vers une pratique qui bénéficie au plus grand nombre sera également plus visible dans les actions du CNDS dont les crédits s'ajoutent à ceux du programme Sport.

Dans une situation financière très dégradée, les ressources du CNDS sont maintenues avec un plafond fixé comme en 2012 à **272 millions d'euros**, même s'il subit une baisse du rendement des taxes qui lui sont affectées de **1 %** par rapport à 2012.

Un effort prioritaire portera sur le redressement des comptes de l'établissement.

Le CNDS sera aussi recentré sur son objet initial : le développement des pratiques sportives et la lutte contre les inégalités d'accès sur les territoires.

**Stabilité
jusqu'en 2015**

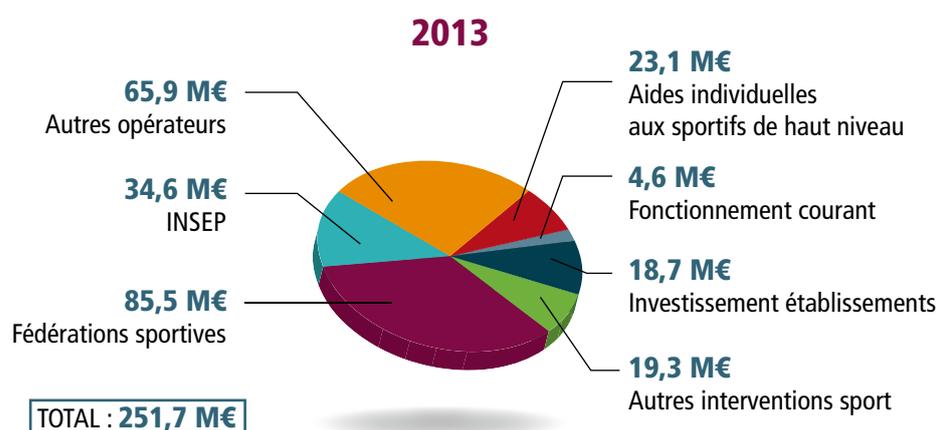
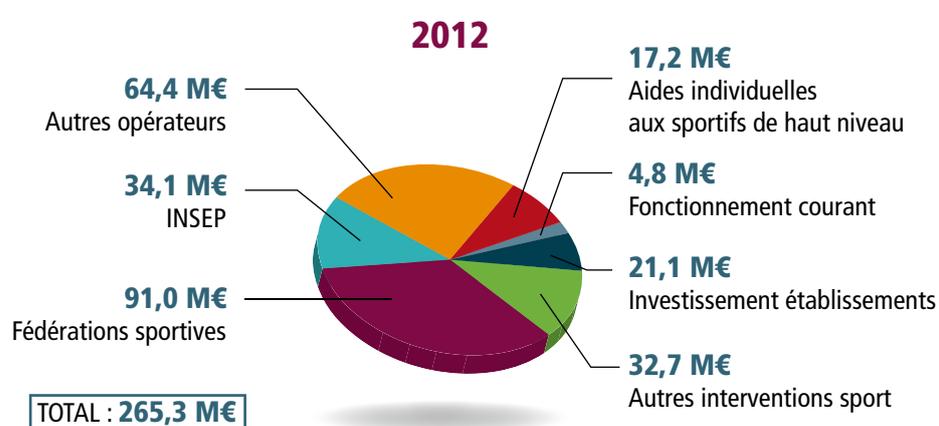
**Retour à
l'objet initial**

LE PROGRAMME SPORT : LES ENJEUX

Au regard de la structuration des financements publics dédiés aux grands équipements sportifs, qui reposent pour une très large part sur les collectivités publiques, le type d'équipements sportifs éligibles aux subventions du CNDS sera reprecisé.

Le centre retrouvera ainsi son rôle premier d'accompagnement des projets des associations sportives et des territoires.

Ventilation du programme Sport *



* Y compris fonds de concours CNDS.

LE PROGRAMME SPORT : PARTICIPATION À L'EFFORT PARTAGÉ DE MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES

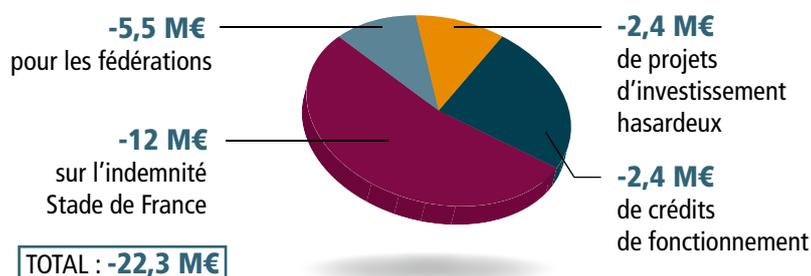
Des économies structurelles : **17,5 M€ d'économie**, soit **7 %** de la dotation 2012 ¹

106 M€
pour les conseillers
techniques et sportifs

- Les fédérations sportives, qui représentent près de **35 % des crédits** disponibles sur le programme Sport, participent naturellement à l'effort : **5,5 M€ d'économies**, soit **-6 %** par rapport à 2012. **1 684 conseillers techniques et sportifs** (CTS), rémunérés par l'État, sont en outre placés auprès des fédérations pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs actions en cohérence avec les priorités ministérielles, pour un montant évalué à **106 M€** en 2012. Ces soutiens seront globalement conservés puisqu'ils seront impactés par le schéma d'emploi dans des proportions identiques aux autres agents ministériels (**-1,1 %** en 2013).
- Cet effort s'accompagnera d'une sécurisation financière du partenariat avec l'État avec une signature anticipée des conventions d'objectifs et une visibilité sur les crédits disponibles au-delà de l'année en cours.
- Un réexamen des conditions de la concession de gestion du Stade de France est en cours, permettant une économie de **12 M€**. Il vise à éteindre la participation de l'État, après avoir versé plus de **115 M€** à ce titre depuis l'ouverture du stade en 1998.

-12 M€
pour le
Stade de France

Ventilation des économies structurelles et techniques 2013



1. À périmètre comparable : hors réserves en 2012 et y compris fond de concours CNDS de 19,5 M€ en 2012 et en 2013

LE PROGRAMME SPORT : PARTICIPATION À L'EFFORT PARTAGÉ DE MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Des économies techniques : **4,8 M€ d'économie**, soit **2 %** de la dotation 2012

- ▶ Les projets d'investissement des établissements sont passés en revue : certains sont maintenus, d'autres sont étalés ou gelés : **2,4 M€ d'économie** par rapport à 2012, mais **14 M€ d'économie** par rapport à la programmation non financée faite par le précédent ministre.
Ex : *l'installation du Musée national du sport à Nice dont les conditions financières sont défavorables à l'État. Le projet (7 M€) est gelé dans l'attente d'un nouveau tour de table financier.*
- ▶ Les crédits de fonctionnement, d'intervention courante ou les subventions aux opérateurs sont contenus ou réduits (**2,4 M€ d'économie** au total).

FOCUS SUR LE CNDS : UN REDRESSEMENT URGENT, UN RECENTRAGE DES MISSIONS

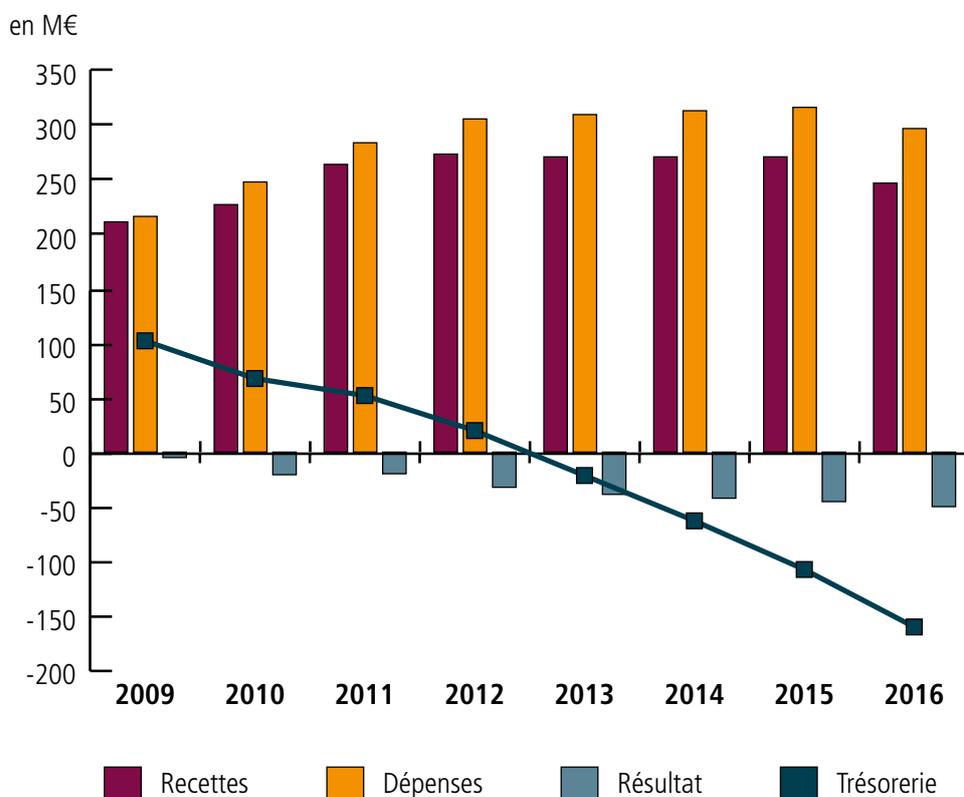
Une dérive à enrayer

Les engagements pris par le passé ont fait dériver l'établissement vers le financement de grands équipements ou de grands événements loin de son rôle d'origine de financement du sport amateur : les stades de l'Euro 2016, les Arenas, les grandes compétitions internationales, etc.

La conséquence est un établissement en difficulté financière qu'il convient de redresser d'urgence. Si l'on poursuivait en 2013 le rythme de dépenses voté les années précédentes, le scénario serait le suivant :

- ▶ 2012 : **32 M€** de déficit, un fonds de roulement quasi nul ; une dette supérieure à **480 M€** au titre des engagements passés qui n'ont pas encore fait l'objet de paiements ; des engagements annuels supérieurs de 100 M€ aux recettes de l'année (375 M€ contre 272 M€ de recettes) ;
- ▶ 2013 : près de **40 M€** de déficit, et un fonds de roulement négatif du même montant ;
- ▶ 2016 : **50 M€** de déficit et un fonds de roulement négatif de **175 M€**.

Le tendanciel du CNDS sans plan de redressement



FOCUS SUR LE CNDS : UN REDRESSEMENT URGENT, UN RECENTRAGE DES MISSIONS

Un plan de redressement indispensable

Pour enrayer ce scénario, la ministre présentera au conseil d'administration du CNDS deux orientations majeures dès la fin de l'année 2012 :

30 M€

1. **Adopter un plan de redressement de près de 30 M€** dont la répartition sera déterminée en concertation avec les administrateurs (mouvement sportif, collectivités territoriales...).
2. **Recentrer les interventions du CNDS sur le sport pour tous dans les territoires qui en ont le plus besoin.** Il doit ainsi pouvoir continuer à jouer le rôle de correcteur des inégalités d'accès à la pratique, qu'elles soient d'origine territoriale, sociale ou sanitaire.

LE FONCTIONNEMENT DU CNDS

Le CNDS représente 272,2 M€ de recettes annuelles.

Sa vocation d'origine est de financer le « sport pour tous » : fonctionnement des clubs locaux agréés, des instances sportives locales et des équipements sportifs des territoires.

Il est financé par trois taxes qui lui sont directement affectées. En 2013, ce montant sera identique à celui de 2012 à ce stade :

- un prélèvement sur les mises de la Française des Jeux, hors paris sportifs, plafonné à 197,8 M€, dont 24 M€ à titre temporaire (2011-2015) pour le financement des stades de l'Euro 2016 ;
- un prélèvement sur les mises des paris sportifs en ligne, plafonné à 31 M€ ;
- un prélèvement sur la vente des droits de retransmission des manifestations ou compétitions sportives organisées par des personnes morales installées en France, plafonné à 43,4 M€ (dite « taxe Buffet »).

N.B. : Cette dernière taxe, vertueuse dans la mesure où elle organise une redistribution entre les bénéficiaires dégagés par les disciplines professionnelles lucratives (football, rugby, tennis...) et le sport amateur, devrait perdre de son rendement. Son manque à gagner devrait être de 2,5 M€ en 2013. Une réflexion est entreprise sur l'élargissement de son assiette afin que les organisateurs français ne soient pas les seuls à être assujettis à ce prélèvement dans un marché de la diffusion de plus en plus concurrentiel.

Au total, les recettes effectivement perçues par le CNDS devraient donc baisser de 1 % (-2,5 M€) en 2013 par rapport à 2012.

LE PROGRAMME SPORT : DES PRIORITÉS EN ACTION

Concentrer les moyens sur l'accès à la pratique,
développer une vision de la santé par le sport

28,6 M€
pour les fédérations

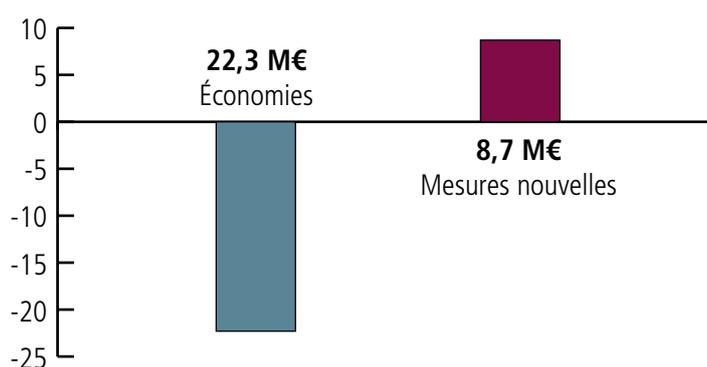
► **Le « Sport pour tous » et le sport santé préservés: crédits identiques par rapport à 2012²**

- Les soutiens aux Fédérations sportives dédiés au « Sport pour tous », à la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage sont intégralement maintenus: **28,6 M€** en 2013 comme en 2012.
- La participation de l'État aux budgets de l'Agence Française de lutte contre le dopage (AFLD) et l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) est sanctuarisée: **8,4 M€** en 2013 comme en 2012.

► **L'évolution mécanique de la masse salariale des 1 622 agents des établissements sport: +2,6 M€**

- L'augmentation substantielle des cotisations retraite des agents publics titulaires (CAS pensions civiles) entraîne un surcroît de dépense de **2,6 M€** sur la masse salariale des opérateurs, après application du schéma de réduction de **25 postes (-1,5 % du total)** en 2013.

Schéma de mise en œuvre des priorités 2013



2. À périmètre comparable : hors réserves en 2012 et y compris fond de concours CNDS de 19,5 M€ en 2012 et en 2013

LE PROGRAMME SPORT : DES PRIORITÉS EN ACTION

Retraite des sportifs
de haut niveau :

+ 6,1 M€

- ▶ **Le sport de haut niveau est renforcé sur le volet accompagnement individuel des sportifs : +6 M€**
 - Maintien de l'ensemble des crédits dédiés aux aides personnalisées aux sportifs de haut niveau (accompagnement social, frais d'étude ou prise en charge des coûts liés à la pratique du sport...) : **8,3 M€**
 - Maintien de l'ensemble des crédits dédiés à l'insertion professionnelle de ces sportifs : **2,5 M€**
 - Les parcours d'excellence sportive dans les établissements sont préservés : **6,2 M€** en 2013.
 - Une mesure nouvelle, la prise en charge des droits à retraite des sportifs de haut niveau pour un montant de : **+6,1 M€**.

LA RETRAITE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Cette mesure s'applique aux sportifs aux conditions suivantes :

- être inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau ;
- avoir plus de 20 ans ;
- avoir des revenus inférieurs à 75 % du plafond annuel de la sécurité sociale ;
- ne pas cotiser par ailleurs (dispositif subsidiaire).

Son bénéfice est limité dans le temps : 16 trimestres maximum, soit une Olympiade. Il concerne des sportifs non professionnels qui consacrent une très grande partie de leur temps à la préparation de haut niveau au détriment d'une activité professionnelle. Il devrait concerner, en régime de croisière, environ 2 000 sportifs.

LE PROGRAMME SPORT: LES RÉFORMES ENGAGÉES

La mise en œuvre des ambitions du ministère nécessite aujourd'hui « **mieux d'État** » et pas « **moins d'État** » : un État stratège, rassembleur, respectueux des collectivités et du mouvement sportif.

Se concentrer sur la fonction de régulateur territorial

Préserver l'ancrage territorial

Le MSJEPVA doit préserver son ancrage territorial fort pour mettre en œuvre ses orientations politiques. Il doit pour cela clarifier la répartition des rôles entre l'État et les politiques sportives portées par les collectivités territoriales.

En matière de périmètre sportif, les compétences du ministère sont déjà largement partagées avec les collectivités, à tous les échelons, qui interviennent et mobilisent d'importants moyens pour le développement de la pratique sportive.

Pour lutter efficacement contre les inégalités d'accès à la pratique sportive, l'État concentrera désormais ses interventions sur sa fonction de régulateur territorial. Le ministère va s'attacher à proposer de **nouveaux modes de gouvernance et de pilotages innovants**, garants de l'équité entre les territoires, respectueux des collectivités territoriales et des acteurs locaux.

Il recentrera ses actions sur des priorités partagées avec les collectivités et le mouvement sportif, formalisées dans des schémas régionaux à même de répondre de manière plus adéquate aux besoins locaux réels. L'État sera ainsi en mesure de soutenir le mouvement sportif régional, voire départemental, et des projets de territoires infradépartementaux, associant les clubs, de manière précise et pertinente.

Une loi-cadre de modernisation du sport

Cette clarification des rôles doit se doubler d'une réflexion approfondie sur la gouvernance du sport avec, pour objectifs, une refonte en profondeur de l'organisation du sport en France et une clarification de la répartition des rôles entre l'État, le mouvement sportif et les collectivités.

Cette réflexion trouvera sa traduction dans une loi-cadre de modernisation du sport à la fin de l'année 2013.

L'enjeu de cette loi sera de :

- ▶ mettre en place un **véritable service public du sport** associant l'État, les collectivités, le CNOSF et les fédérations sportives ;
- ▶ définir une **répartition des rôles** claire, lisible et cohérente de chacun des acteurs ;
- ▶ mettre en cohérence les instances en **rationalisant leur structure**, notamment dans le domaine des relations internationales ;
- ▶ redonner les moyens de sa pleine responsabilité et de **son autonomie** au mouvement sportif.

Cette réforme se fera selon un calendrier établi, en associant le plus largement possible l'ensemble des partenaires de l'État, à travers la mise en place d'un Conseil National du Sport réunissant : le CNOSF, les fédérations sportives, les collectivités locales, les entreprises, les corps intermédiaires des personnalités qualifiés et l'État.

Loi-cadre de modernisation du sport : fin 2013

CHIFFRES-CLÉS DU PROGRAMME SPORT

	2012	2013	Evol
<i>2012 hors réserve parlementaire, 2013 y compris fonds de concours CNDS</i>	CP*	CP*	%
Total programme Sport	265,3	251,7	-5 %
Fédérations sportives	91,0	85,5	-6 %
<i>Sport pour tous</i>	21,6	21,6	0 %
<i>Sport de haut niveau</i>	53,4	48,9	-8 %
<i>Protection des sportifs et lutte contre le dopage</i>	7,0	7,0	0 %
<i>Promotion des métiers du sport</i>	6,0	5,0	-17 %
INSEP (hors investissement et hors PES)	34,1	34,6	2 %
<i>PPP INSEP</i>	12,4	12,5	1 %
<i>INSEP hors PPP</i>	21,7	22,1	2 %
Autres opérateurs (hors investissement et hors PES)	64,4	65,9	2 %
<i>Fonctionnement courant</i>	4,4	4,1	-7 %
<i>Masse salariale</i>	60,0	61,8	3 %
Investissement établissements	21,1	18,7	-11 %
Fonctionnement courant	4,8	4,6	-6 %
Aides individuelles aux sportifs de haut niveau	17,2	23,1	34 %
<i>Aides personnalisées sportifs HN</i>	8,3	8,3	0 %
<i>Insertion professionnelle des sportifs HN</i>	2,5	2,5	0 %
<i>Retraite des sportifs HN</i>	0,0	6,1	100 %
<i>Parcours d'excellence sportive</i>	6,4	6,2	-3 %
Autres interventions sport	32,7	19,3	-41 %
<i>Divers</i>	12,3	10,9	-12 %
<i>Stade de France</i>	12,0	0,0	-100 %
<i>Agence Française de lutte contre le dopage (AFLD)</i>	7,8	7,8	0 %
<i>Agence mondiale antidopage (AMA)</i>	0,6	0,6	0 %

* Crédits de paiement

LE BUDGET 2013 EN 7 QUESTIONS-CLÉS

1. Peut-on parler d'un budget 2013 « Jeunesse, Sports, Vie associative » de rigueur ?

C'est un budget rigoureux, c'est un budget de combat et c'est un budget responsable.

Nous avons fait des choix dans la justice et la cohérence, qui participent au nécessaire effort de redressement des comptes publics. Nous n'en demeurons pas moins ambitieux pour mettre en œuvre les priorités voulues par les Français. Le budget 2013 témoigne de notre volonté résolue de recentrer nos efforts sur les missions qui vont vers plus de justice sociale : la politique publique en faveur de la jeunesse, le soutien à la vie associative et aux mouvements d'éducation populaire, le sport pour tous, le sport santé, la protection des sportifs...

2. Comment s'articulera la montée en puissance du Service Civique avec les dispositifs de soutien à l'emploi proposés par le gouvernement ?

La distinction entre les dispositifs de soutien à l'emploi (comme les emplois d'avenir ou le contrat de génération) et le Service Civique doit être très clairement posée. Le Service Civique n'est pas un emploi, même s'il peut être la première étape d'un parcours professionnel. Le Service Civique est un moyen d'expression de l'engagement citoyen des jeunes. Assurer la montée en charge de ce dispositif témoigne de notre volonté de faire confiance aux jeunes, de faire confiance en leur capacité à agir, et de construire les politiques publiques qui leur sont dédiées avec eux.

3. Comment la priorité du Président de la République pour la jeunesse peut-elle concrètement s'incarner avec un budget de 245 millions d'euros ?

Ce ne sont pas 245 M€ qui sont consacrés à la jeunesse mais 75 milliards, répartis sur l'ensemble du budget de l'État 2013. L'équipe gouvernementale a une volonté claire : faire en sorte que les jeunes vivent mieux en 2017 qu'en 2012. Nous sommes soudés autour de cet objectif. Nous devons permettre à la jeunesse de bien grandir, de se former, d'accéder à un emploi en lien avec sa formation, de se loger, de se soigner et de construire son indépendance.

LE BUDGET 2013 EN 7 QUESTIONS-CLÉS

Sur plusieurs chantiers déjà, nous avons répondu à l'urgence, avec les emplois d'avenir, les contrats de génération, la création de postes dans l'Éducation nationale.

Pour aller plus loin et préparer l'avenir, nous allons agir sur tous les fronts, de manière transversale, structurelle et coordonnée. Cette politique globale associera les ministères concernés, les collectivités locales, les associations de jeunesse et les représentants de jeunes. Tous ces acteurs se réuniront annuellement dans le cadre de la préparation et du suivi des décisions du Comité interministériel de la Jeunesse, présidé par le Premier ministre.

4. Comment comptez-vous faire de votre ambition « Sport pour tous » une réalité avec un budget Sport en baisse de 5 % ?

Le budget Sport n'est pas le seul bras de levier dont nous disposons pour mettre en œuvre la priorité du « Sport pour tous ». Tout d'abord, nous allons procéder à un recentrage volontariste du Centre national de développement du sport (CNDS) vers sa mission d'origine : celle de favoriser l'égalité d'accès à la pratique sportive, sur tous les territoires. Cette réorientation des missions représente donc des ressources additionnelles majeures pour la politique de « Sport pour tous ».

Ensuite, les collectivités locales mobilisent d'importants moyens pour le développement de la pratique sportive sur tous les territoires. Nous souhaitons formaliser nos interventions au sein de schémas régionaux, qui permettraient à l'État d'avoir une action complémentaire à celle des collectivités. La fonction de l'État doit être celle de régulateur territorial, qui agit dans le respect des acteurs locaux, pour qui le sport est un outil de structuration des territoires.

5. Par quelles mesures concrètes s'exprimera votre soutien au sport de haut-niveau ?

Le service public pour le sport de haut-niveau ne s'arrête pas à la dernière médaille. La recherche de la performance doit se faire dans le respect du projet de vie du sportif. L'accompagnement des talents par les fédérations doit s'appuyer sur des structures ouvertes garantissant aussi bien les moyens d'aller jusqu'au plus haut niveau de performance, que la conduite efficace du projet de vie du sportif (formations, emplois...). Ambition sportive, respect des individus et réalisme économique sont les trois caractéristiques essentielles de notre politique en matière d'accessibilité aux filières de haut niveau.

LE BUDGET 2013 EN 7 QUESTIONS-CLÉS

Par ailleurs, le statut des sportifs de haut niveau sera renforcé, via un élargissement de leurs droits sociaux et de leurs droits en matière de formation et d'insertion professionnelle. Nous nous attacherons également à accompagner les sportifs à l'issue de leur carrière, en collaboration avec les fédérations sportives, en mobilisant les entreprises, et en créant une cellule dédiée à leur insertion.

6. Quels moyens et quels outils êtes-vous réellement en mesure de mobiliser pour préserver l'intégrité sportive et lutter contre le dopage et la manipulation des résultats sportifs ?

On ne transige pas avec la lutte pour préserver l'intégrité sportive et la sincérité des résultats, qui sont l'essence même du sport.

En matière de lutte contre le dopage, l'indépendance de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) sera renforcée et ses crédits préservés, à hauteur de 7,8 millions. D'autres mesures suivront, notamment la mise en œuvre du passeport biologique et un travail de prévention poussé en direction des sportifs.

Concernant la lutte contre les matches truqués, l'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) et l'État vont mettre en place une action coordonnée et ambitieuse pour renforcer les dispositifs législatifs existants, notamment concernant la réglementation sur les types de paris et la publicité pour les jeux en ligne. Dans un souci de santé publique, nous allons renforcer les dispositifs de prévention et de lutte contre l'addiction pour les parieurs compulsifs.

Enfin, dans ces deux domaines, le combat doit être porté prioritairement à l'international, pour accroître la coordination et mettre en place des normes juridiques contraignantes efficaces. La France jouera un rôle moteur au sein de l'Agence mondiale antidopage (AMA) en ce sens et va accroître son implication auprès des instances européennes pour durcir la lutte contre les paris frauduleux.

7. Que peut faire le ministère en charge de la vie associative pour les associations avec un budget d'un peu moins de 50 millions d'euros ?

Les associations sont des acteurs essentiels de notre société. Ils fabriquent du lien social, permettent de conduire des projets, de s'engager, de s'intégrer. Un ensemble de mesures va être pris pour que ce travail soit davantage reconnu : l'accès à la validation des acquis de l'expérience, l'ouverture à un droit au congé d'engagement pour les bénévoles et le maintien des dispositifs existants comme les réductions d'impôts.

LE BUDGET 2013 EN 7 QUESTIONS-CLÉS

Parallèlement, nous devons rétablir une relation de confiance avec les partenaires de l'éducation populaire et de la vie associative. La « Charte des engagements réciproques », adoptée en 2001, entre le gouvernement et les associations, sera réactivée en ce sens.

Nous allons également alléger les contraintes qui alourdissent les charges des 16 millions de bénévoles en France. Ils doivent consacrer leur temps à leur engagement social et non aux volumineux dossiers de demandes de subventions.

Nous serons très impliqués dans les débats européens et veillerons à ce que la transposition des futures directives prenne en compte les spécificités du secteur associatif. La norme des relations entre acteurs publics et associations ne peut pas être la mise en concurrence systématique. Nous y veillerons.

Enfin, au-delà des 46,4 M€ directement dédiés à la vie associative, au sein du programme Jeunesse et Vie associative, il convient de prendre en compte les sommes allouées au Service Civique (160 M€ en 2013) dont 80 % des missions se déroule au sein d'associations.

GLOSSAIRE

- AFLD** : Agence française de lutte contre le dopage
AFPEJA : Agence Française du programme européen jeunesse en action
AMA : Agence mondiale antidopage
ASC : Agence du Service Civique
BCOMJS : Bureau de la communication jeunesse et sports
CIDJ : Centre information et de documentation jeunesse
CIJ : Comité interministériel à la jeunesse
CNDS : Centre national de développement du sport
CNOSF : Comité national olympique et sportif français
CREPS : Centre de ressources, d'expertise et de performances sportives
DAFIIS : Direction des affaires financières, informatiques, immobilières et des services
DAGEMO : Direction de l'administration générale et de la modernisation des services
DDCS : Directions départementales de la cohésion sociale
DDCSPP : Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDVA : Délégués départementaux à la vie associative
DGCS : Direction générale de la cohésion sociale
DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire
DGESIP : Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
DGEFP : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DGS : Direction générale de la santé
DIO : Délégation à l'information et à l'orientation
DJEPVA : Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
DJSCS : Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRH : Direction des ressources humaines
DRJSCS : Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DS : Direction des sports
ENE : École nationale d'équitation
ENSM : École nationale des sports de montagne
ENV : École nationale de voile et des sports nautiques
ETP : Équivalent temps plein
ETPT : Équivalent temps plein travaillé
FEJ : Fonds d'expérimentation pour la jeunesse
FDVA : Fonds pour le développement de la vie associative
FONJEP : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
IGJS : Inspection générale jeunesse et sports
INJEP : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
INSEP : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance
MSJEPVA : Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
OFAJ : Office franco-allemand pour la jeunesse
OFQJ : Office franco-québécois pour la jeunesse